

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

AVIS D'APPEL A LA CANDIDATURE D'un Membre au Conseil d'Administration de la SOTUMAG Représentant les Actionnaires Minoritaires Pour les années 2022-2023-2024

Objet:

La société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » se propose de lancer un appel à la candidature pour la désignation d'un membre au Conseil d'Administration représentant les actionnaires minoritaires.

De ce fait, la « SOTUMAG » informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de la prochaine AGO dont la date sera fixée ultérieurement.

1- Conditions de participation :

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre obligatoirement une personne physique.
- Porteur au moins d'une maîtrise ou d'un diplôme équivalent, et une expérience professionnelle d'au moins de 10 ans.
- Ne pas être parmi les anciens actionnaires ou parmi les anciens propriétaires des actions de la société avant son introduction en bourse.
- Ne pas être détenteur individuellement de plus de 0,5% du capital social de la SOTUMAG.
- Ne pas être agent ou ancien agent de la SOTUMAG, conseiller, banquier, expert-comptable de l'entreprise.
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales.

2- Composition du dossier de candidature :

Le dossier doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président Directeur Général de la Société Tunisienne des Marchés de Gros et une fiche de candidature dument remplie (Annexe 1).
- Une copie de la CIN.
- Un extrait du dossier judiciaire (bulletin N°3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt de dossier.

- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (Annexe 2).
- Une attestation récente du nombre d'actions « SOTUMAG » détenues par le candidat lui-même. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires : BNA Capitaux sise rue Tahar Haddad, complexe le banquier, les berges du lac 1053 Tunis.
- Le CV détaillé du candidat signé et daté avec une copie de diplôme scientifique.

3- Date limite de dépôt de candidature :

Les candidatures doivent être présentées obligatoirement dans une enveloppe fermée portant la mention :

« A ne pas ouvrir »

Candidature d'un membre du conseil d'administration représentant les actionnaires minoritaires »

Au nom du Président Directeur Général de la SOTUMAG et parvenir soit directement au bureau d'ordre de la société soit par lettre recommandée avec accusé de réception ou par Rapide Poste au siège de la société sis au :

« MIN de Bir El Kassâa Route de Naâssen 2059 Bir Kassâa Ben Arous »

Au plus tard le **17 MARS 2022 à 13 H 00** (le cachet du bureau d'ordre de la société fait foi).

La liste des candidatures répondant aux conditions retenues et leurs dossiers seront mis à la disposition des actionnaires avant la date prévue pour les élections.

Les actionnaires seront informés du lieu et de la date de la séance d'élection (Réunion de l'AGO statuant sur l'exercice 2021) par un avis au bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier (CMF), au JORT, au journal officiel RNE, et dans deux (02) journaux quotidiens dont l'un en langue arabe.

Les votes se feront au cours d'une séance spéciale de la réunion de l'AGO de l'année 2021 où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et le résultat sera proposé à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire pour la désignation d'un membre au conseil d'administration représentant les actionnaires minoritaires.

FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom:

N° CIN:

Profession / Activité :
.....

Formation académique du candidat:
.....

•
Historique en tant qu'administrateur:
.....
.....
.....

Signature

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné :

N° CIN:

Demeurant à :

.....
.....

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la « SOTUMAG ». Déclare formellement sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes.

Signature

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.